

CNSR, 1 an après

Le 27 novembre 2012, le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) était réactivé par Manuel Valls après 4 années d'inactivité. La FFMC a souhaité s'impliquer à nouveau dans cette instance **pour participer et influencer sur les débats** et véritablement prendre en compte les 2 roues motorisés dans la circulation routière.

L'engagement de la FFMC s'est fait sans demi-mesure, puisque la Fédération s'est **impliquée durant cette année dans 3 puis 4 commissions du CNSR** : « 2 roues » moto-vélo (dont la présidence a été confiée à Patrick Jacquot, le PDG de la Mutuelle des motards), « Outils technologiques et infrastructures », « Jeunes et éducation routière » et, dernièrement « Alcool drogue vitesse ».

Cette omniprésence a porté ses fruits, puisque les propositions issues de la séance plénière du 29 novembre dernier intègrent une première partie de nos revendications.

En premier lieu, le CNSR propose la reconnaissance de la « **circulation inter-files** » avec une étape d'« **expérimentation** » avant la légalisation dans le code de la route, qui permettra l'**enseignement** de cette pratique à tous les usagers (motards mais également automobilistes, etc.). L'expérimentation concernera des voies extra-urbaines (périphérique, voies de dégagement ou autoroutières) et sera accompagnée de règles pratiques, comme un différentiel de vitesse limité à 40 km/h, l'usage des clignotants en entrée et sortie de file, etc. La pratique en ville ne fera pas l'objet d'une législation nouvelle car trop complexe à définir légalement.

Il faut également signaler que l'abaissement des vitesses de 10 km/h n'a pas fait l'objet de recommandation du CNSR. La FFMC avait critiqué cette initiative car l'absence de différentiel de vitesse avec les poids-lourds rendrait légalement impossible des dépassements sûrs.

C'est désormais **au Ministre de l'Intérieur de confirmer** la mise en œuvre de l'expérimentation de circulation inter-files.

Téléchargez et faites connaître notre brochure !
→ <http://rdf.ffmc.fr>



A ne pas manquer

- tous les vendredis à 21h : **apéro motard** sur la place de la Bastille (ou à l'autre extrémité du canal de l'Arsenal, sur le bd Morland).
- **jeudi 5/12** à 20h30 : réunion **plénière PPC** au 1^{er} étage du café le Falstaff, 10 place de la Bastille, 75011 Paris.
- 6-7-8/12, 13-14-15/12 : **roulages gratuits** sur le circuit Carole.
- 2-8/12 : **salon de la moto et du scooter** à la porte de Versailles.

En bref

Pour une autre approche du stationnement dans le 17^{ème}

Ce vendredi 29 novembre, le bureau de PPC a rencontré Mme Peyricot, adjointe en charge des transports dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. Nous avons en effet été alertés de verbalisations abusives de stationnements non gênants dans cet arrondissement (17 % des contestations de la petite couronne !). L'accueil de Mme Peyricot a d'abord été réservé, mais nous avons pu lui faire part de réponses concrètes pour l'arrondissement (usages dans les rues en pente, possibilités près des sorties de parkings, coûts modiques d'un simple marquage sur trottoir...). Le principe de nouveaux rendez-vous a été retenu, cette fois en présence des services techniques, d'associations de quartiers et du commissariat d'arrondissement.

Infrastructures... mortelles

La FFMC dénonce régulièrement la présence d'infrastructures routières dangereuses (glissières « guillotine », chaussées dégradées, voies dangereuses non éclairées, ralentisseurs hors normes, etc.). Ces équipements, souvent oubliés parmi les causes d'accidents, sont pourtant source de trop nombreux morts parmi les motards. La FFMC a donc engagé la collecte nationale d'informations factuelles (coupures de presse ou documents officiels) relatant les accidents de 2 roues motorisés impliquant une infrastructure routière en 2013.

Si, vous aussi, vous relevez de telles informations de presse ou officielles concernant 2013, adressez-les à :

→ dossier.infra@laposte.net